

## Contexte national

À u 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Drees recensait 71 930 pharmaciens en activité en France hexagonale (1 668 dans les départements d'outre-mer), soit 113 pour 100 000 habitants.

L'ouverture et le transfert d'officine dépendent de critères démographiques et relèvent de l'ARS. Depuis 2011, le quota de création de nouvelles officines est fixé à 1 pour 2 500 habitants et 1 par tranche de 4 500 habitants supplémentaires recensés dans la commune.

En 2014, la densité moyenne des officines s'élève en France hexagonale à 34.5 pour 100 000 habitants, soit 1 pour 2 900 personnes. Les écarts de densité sont très importants entre zones géographiques. Les situations régionales extrêmes sont vues en Pays de la Loire (98 pharmaciens pour 100 000 habitants) et en Limousin (139 pour 100 000 habitants).<sup>1</sup>

En France, l'effectif des pharmaciens a progressé de 38 % en 20 ans<sup>4</sup> avec un ralentissement au cours de la dernière décennie (+0.9 % par an en moyenne).<sup>1</sup>

Le numerus clausus évolue régulièrement depuis 2005 pour atteindre 3 097 en 2014 (contre 2 250 jusqu'en 2001).

Les pharmaciens peuvent avoir différents statuts (salarié hospitalier, libéral, autre salarié) et exercer différentes spécialités (officine, biologie, établissement de santé, industrie pharmaceutique, distribution en gros)<sup>3</sup>. Début 2014, 75 % des pharmaciens exercent en officine. Parmi eux, 51 % sont titulaires. Les pharmaciens titulaires représentent 38 % des pharmaciens en 2014 (contre 70 % en 1972). À l'hôpital, l'exercice salarié concerne près de 8 300 pharmaciens (11.5 %) dont la plupart a le titre de praticien hospitalier. Enfin, 6 % des pharmaciens exercent en laboratoire d'analyses de biologie médicale (LABM).<sup>1,3</sup>

La féminisation de la profession se poursuit (67 % en 2014). Les femmes sont majoritaires en établissement privé de santé (82 %) et plus nombreuses que les hommes dans les laboratoires d'analyses de biologie médicale (52,5 % contre 48.5 % en 2009).<sup>1,3</sup>

L'âge moyen des pharmaciens s'élève à 46.5 ans ; 45.4 % ont 50 ans ou plus (2014). L'âge moyen est de 47 ans pour les pharmaciens d'officine, 48 ans pour ceux exerçant en LABM et 50 ans dans l'industrie pharmaceutique.<sup>1</sup>

La loi HPST de 2009 reconnaît le pharmacien comme un professionnel de santé de premier recours, notamment pour l'éducation thérapeutique et l'accompagnement des patients.

L'implication des pharmaciens dans le bon usage des médicaments, la permanence et la coordination des soins a été revalorisée en 2012 par la Convention nationale pharmaceutique signée entre l'Uncam et les syndicats représentatifs des pharmaciens d'officine.<sup>2,4</sup>

## Situation en Bourgogne

### FAITS MARQUANTS

- ▶ On dénombre près de 1 900 pharmaciens en Bourgogne en 2014. En 10 ans (2004-2014) l'effectif des pharmaciens a augmenté de 6.6 % dans la région (contre 10.4 % en France métropolitaine).
- ▶ Dans la région comme en France, un peu moins de la moitié (respectivement 44 % et 43 %) des pharmaciens exercent à titre libéral. Parmi eux, 758 sont titulaires d'une officine.
- ▶ La région occupe le 9<sup>e</sup> rang des 22 régions métropolitaines classées par ordre de densité décroissante, avec 115 pharmaciens pour 100 000 habitants, très proche de la moyenne nationale (113/100 000).
- ▶ En région, la Côte-d'Or est le département qui présente la plus forte densité (134 pour 100 000 habitants), et l'Yonne la plus faible (99 pour 100 000).
- ▶ Les femmes composent les deux-tiers des professionnels en exercice. L'âge moyen est de 47 ans, près de 45 % ont 50 ans ou plus.

### SPÉCIFICITÉS EN BOURGOGNE

#### ▶ Plateforme d'appui aux professionnels de santé (PAPS)

- ↳ [www.bourgogne.paps.sante.fr](http://www.bourgogne.paps.sante.fr)
- ↳ Informations et services pour tous les professionnels qui ont pour projet de s'installer ou sont déjà installés en Bourgogne.

# PHARMACIENS

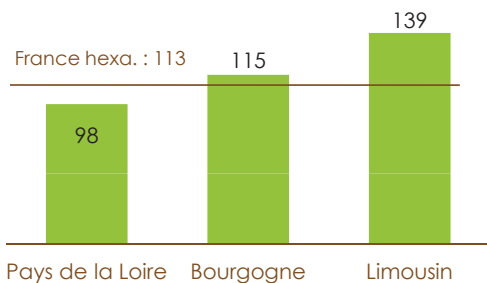
## Situation professionnelle des pharmaciens

	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne	France hexa.
Pharmaciens	709	248	599	337	1 893	71 930
<i>Libéraux</i>	267	119	291	164	841	30 926
<i>Salariés</i>	442	129	308	173	1 052	41 004
% de libéraux	38 %	48 %	49 %	49 %	44 %	43 %
% de femmes	69 %	65 %	67 %	63 %	67 %	67 %
Densité (/100 000 hab.)	134	115	108	99	115	113

► Source : ASIP - RPPS 2014      Exploitation Drees

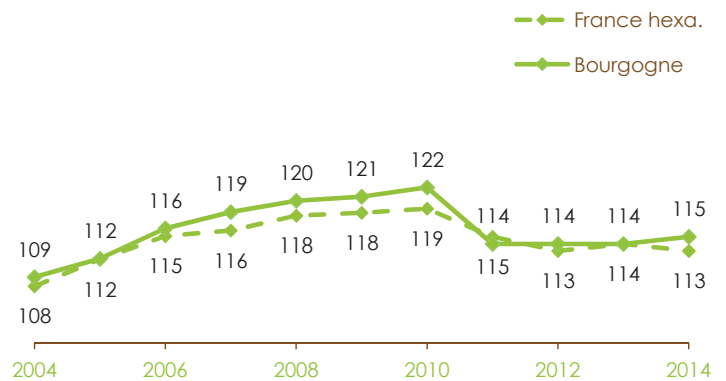
## Densité de pharmaciens

En Bourgogne et régions françaises extrêmes



► Source : ASIP - RPPS 2014      Exploitation Drees

## Évolution de la densité de pharmaciens

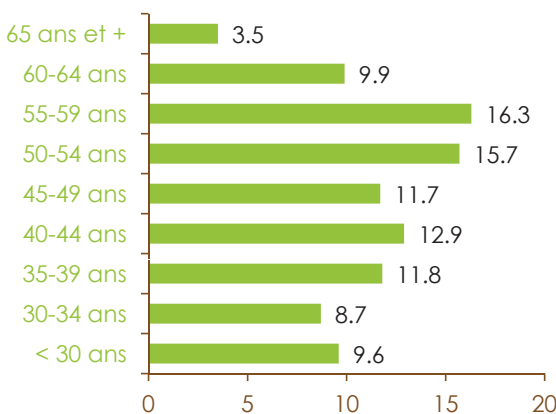


/ 100 000

► Sources : Drees, Insee 2004 - 2014      Exploitation Fnors

## Répartition des pharmaciens

En Bourgogne, selon l'âge



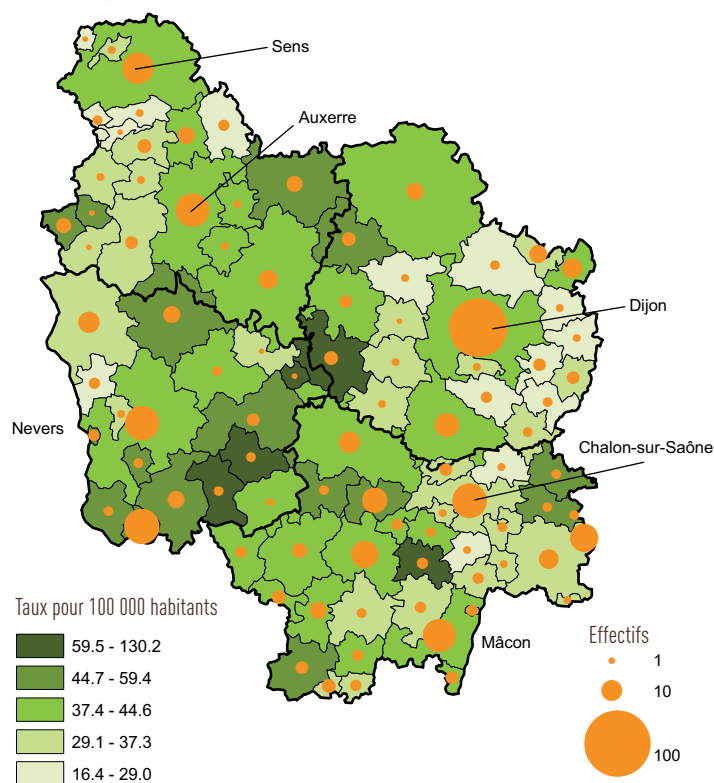
En pourcentage

► Source : ASIP - RPPS 2014      Exploitation Drees

# PHARMACIENS

## Nombre et densité de pharmacies

Par bassin de vie



► Sources : Insee BPE 2013

Exploitation ORS

Temps d'accès à une officine : [http://www.ars.bourgogne.sante.fr/fileadmin/BOURGOGNE/publications/ARS/STATS\\_ET\\_ETUDES/Profil\\_des\\_pharmaciens/VF\\_Le\\_profil\\_des\\_pharmaciens\\_en\\_2011.pdf](http://www.ars.bourgogne.sante.fr/fileadmin/BOURGOGNE/publications/ARS/STATS_ET_ETUDES/Profil_des_pharmaciens/VF_Le_profil_des_pharmaciens_en_2011.pdf)

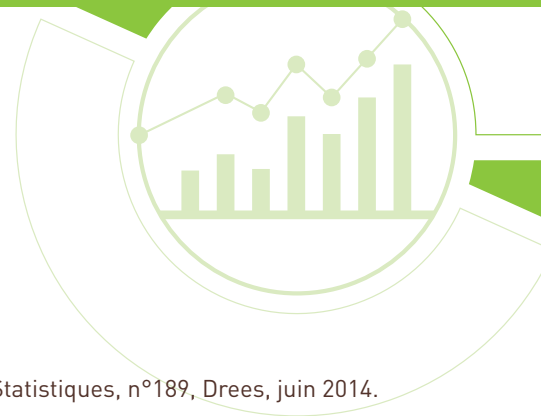
## 🔦 Définitions et méthodes

Le **bassin de vie** est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante (commerces, équipements de santé et d'éducation, services publics...) et à l'emploi.

Le **nouveau Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)** a été créé par le décret du 6 et l'arrêté du 10 février 2009, avec pour objectifs principaux de :

- Simplifier les démarches administratives des professionnels de santé.
- Mettre à disposition de l'ensemble des partenaires de la santé des informations fiables et opposables nécessaires à l'organisation des soins.
- Disposer d'un outil fédérateur indispensable au suivi de la démographie des professionnels de santé.
- Créer un système d'échanges permettant le partage des informations entre les acteurs du domaine de la santé (État, Ordres, Assurance maladie, Service de santé des armées, ASIP Santé, etc.).

Le RPPS est opérationnel pour les pharmaciens depuis le 18 janvier 2010. Le mode de fonctionnement du RPPS diffère de celui d'Adeli. Dans le cas des professionnels de santé à l'Ordre, comme c'est le cas pour les pharmaciens, les Ordres jouent le rôle de guichet principal pour les professionnels inscrits au tableau. Les données du RPPS sont élaborées à partir d'une confrontation des données des Ordres, de l'Assurance maladie (la CNAMTS) et du CNG. Outre le fait d'assurer la qualité statistique du fichier, cette confrontation des différentes sources a pour but la délivrance et la mise à jour de cartes de professionnels de santé (CPS) destinées à l'ensemble des professionnels actifs et autorisés à exercer quels que soient leurs structures et modes d'exercice. Chacun se voit attribuer un numéro RPPS pérenne et non signifiant et une carte identifiante permettant notamment le paiement des actes par l'Assurance maladie et la délivrance d'ordonnance pour les médecins.



## Éléments de bibliographie

1. Sicart D, « Les professions de santé au 1<sup>er</sup> janvier 2014 », Document de travail, Série Statistiques, n°189, Drees, juin 2014.
2. Ferrante A. « Les pharmacies depuis 2000. Mutations d'un secteur très réglementé.», Insee Première n° 1525, déc 2014.
3. Ordre national des Pharmaciens, Éléments démographiques, panorama au 1<sup>er</sup> janvier 2014, juin 2014, 44p.
4. SCORE-SANTE : Droin N. Contexte pharmaciens. Fnors, mai 2011.
5. <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/gerer-votre-activite/remuneration-des-gardes.php>.

### Siglaire

**ARS** : Agence régionale de santé

**Drees** : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

**Uncam** : Union nationale des caisses d'assurance maladie